MCA FINANCE
GESTION de PORTEFEUILLE

# INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

*Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cette SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.*

# GESTION PRIVEE PLANETE

**Part C :** FR0000930836
**MCA FINANCE**
***« FIA soumis au droit français »***

## OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La SICAV a pour objectif la recherche d'une performance supérieure à celle des marchés actions par le biais d'une gestion active et discrétionnaire en s'exposant sur les marchés actions et taux internationaux, Il n'est lié à aucun benchmark ou indice de référence et peut investir dans l'ensemble des valeurs cotées sur les places financières internationales.
La SICAV n'a pas d'indicateur de référence.
Cependant, à titre purement indicatif et afin d'établir des comparaisons a posteriori, il pourra être fait référence à l'indicateur Morningstar Global Target Market Exposure NR Eur.
L'indicateur est retenu sur les cours de clôture, exprimé en euros dividendes réinvestis. L'OPC est géré activement. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

La stratégie de gestion utilise le principe de la diversification des investissements entre les différentes classes d'actifs en fonction des anticipations du gérant.
La politique de gestion est déterminée au moyen d'une analyse fondamentale de la conjoncture, des différents secteurs d'activité et des anticipations d'évolution de taux, sans privilégier un secteur d'activité ou une zone géographique déterminée.
Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à ces notations mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.
La SICAV s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

■ **de 0% à 100% sur les marchés d'actions internationales y compris de pays émergents et de toutes tailles de capitalisation, de tous les secteurs, dont :**
**- 0 à 100%** aux marchés des actions de pays émergents
- de 0% à 50% aux marchés des actions de petite capitalisation (<150 millions d'euros),
- de 0% à 50% aux marchés des actions liées à l'or et aux matières premières

■ **de 0% à 100% en instruments de taux (y compris monétaires) d'émetteurs de toutes zones géographiques hors pays émergents, souverains du secteur public et privé de toutes notations, dont :**
- de 0% à 45% en instruments de taux spéculatifs selon l'analyse de la société de gestion,
- de 0 à 5% en instruments de taux spéculatifs de notation inférieure à B- selon l'analyse de la société de gestion.

■ **de 0% à 50% sur les marchés des obligations convertibles, de toutes notations d'émetteurs internationaux y compris émergents, de tous secteurs économiques, dont les actions sous-jacentes pourront être de toutes tailles de capitalisation,** dont :
- 0 à 50% en obligations convertibles d'émetteurs de pays émergents,
- de 0% à 20% en obligations convertibles de notation inférieure à BBB- selon l'analyse de la société de gestion.
La fourchette de sensibilité de la partie obligataire est comprise entre 0 et 10.

■ **de 0% à 100% au risque de change sur les devises hors euro.**

La SICAV est investie :
- en actions, en titres de créance et instruments du marché monétaire.
- jusqu'à 100% son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger dont jusqu'à 30% de son actif net en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger, autres que ceux relevant du 1° de l'article R.214-32-42 du Code Monétaire et Financier, remplissant les conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13.

Elle peut également intervenir sur les :
- contrats financiers à terme fermes ou optionnels, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers et des titres intégrant des dérivés simples ou complexes, dans un but tant de couverture que d'exposition des risques d'action, de taux, et de couverture du risque de change.
- emprunts d'espèces, dépôts.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation et/ou distribution annuelle et/ou report.
**Durée minimum de placement recommandée** : Supérieure à 5 ans.
« *Cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai* ».

**Conditions de souscription et de rachat :** Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés par le dépositaire tous les 15 jours, le mardi à 9h00 (J) et exécutés sur la base de la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du même jour (J).
La valeur liquidative est calculée tous les 15 jours le mardi, à l'exception des jours fériés au sens de l'article L.3133-1 du Code du Travail, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes et des jours de fermeture de Bourse.

## PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | **6** | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :
Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.
*Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV.*
*Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de la SICAV est susceptible d'évoluer dans le temps.*
Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 6 » de risque de la SICAV ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Cette SICAV est classée dans cette catégorie en raison de son exposition importante en actions internationales et en instruments de taux pouvant être de type « spéculatif » induisant une volatilité élevée et donc des variations importantes de la valeur liquidative qui entrainent un profil de risque et de rendement relativement élevé.

**RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :**
**Risque de crédit :** En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des instruments de taux peut baisser, entrainant ainsi la baisse de la valeur liquidative.
**Risque lié à l'utilisation de titres spéculatifs (haut rendement)** : Risque lié à l'utilisation de titres spéculatifs (haut rendement) : Les titres spéculatifs « haut rendement », peuvent comporter un risque de crédit inhérent aux titres dont la notation est inférieure à A3 ou BBB- selon l'analyse de la société de gestion ou non notés et pouvant entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.
**Risque lié à l'impact des techniques telles que des produits dérivés** : L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

## FRAIS

*Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de la SICAV, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.*

| FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT | |
|---|---|
| **FRAIS D'ENTREE** | 6% |
| **FRAIS DE SORTIE** | 0% |
| *Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de l'action de la SICAV au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.* | |
| **FRAIS PRELEVES PAR LA SICAV SUR UNE ANNEE** | |
| **FRAIS COURANTS** (*) | 1,48% TTC |
| **FRAIS PRELEVES PAR LA SICAV DANS CERTAINES CIRCONSTANCES** | |
| **COMMISSION DE PERFORMANCE** | néant |

***(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2021. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.*** **Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.**

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 3 et suivantes du prospectus de ce FIA disponible sur le site internet **www.mcafinance.fr**
*Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.*

## PERFORMANCES PASSEES

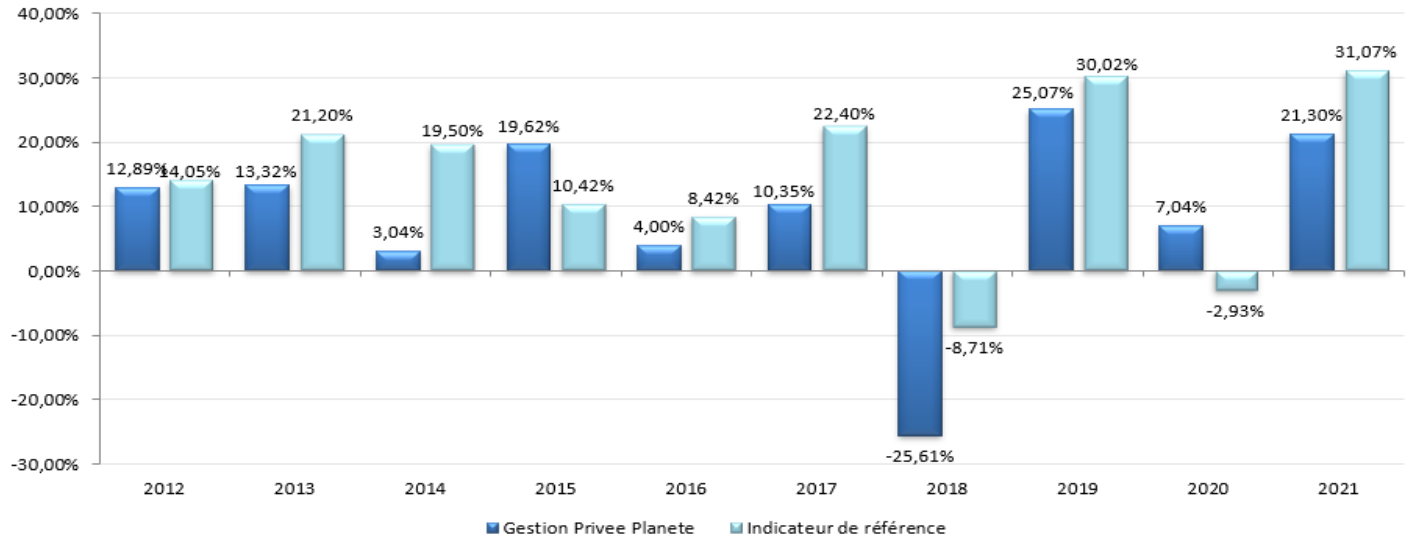


**AVERTISSEMENT**
***Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.***
La performance de la SICAV est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie Celle de l'indice tient compte des dividendes.
**DATE DE CREATION DE LA SICAV : 16/11/1999**
**DEVISE DE LIBELLE : EURO**
**CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE :** Les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances antérieures à la mutation importante de l'objectif de gestion, de l'indicateur et de la stratégie d'investissement agréée par l'AMF le 08/06/2012, et ne sont plus d'actualité. L'indicateur de comparaison posteriori a changé au 10 juin 2022 : Morningstar Global Target Market Exposure NR EUR en remplacement du MSCI World auparavant.

## INFORMATIONS PRATIQUES

**NOM DU DEPOSITAIRE** : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)
**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LA SICAV (prospectus/rapport annuel/document semestriel) :** Le prospectus de la SICAV et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :
**M.C.A. FINANCE** - 48C boulevard du Maréchal Foch – 49100 ANGERS
Email: contact@mcafinance.fr
**ADRESSE WEB: www.mcafinance.fr**
**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE** : Dans les locaux de la société de gestion.
**REGIME FISCAL :**
Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation.
LA SICAV n'est pas assujettie à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour l'actionnaire. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par la SICAV ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par la SICAV dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de la SICAV. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.
**Politique de rémunération** : la politique de rémunération actualisée de la société de gestion, y compris une description de la façon dont la rémunération et les avantages sont calculés, est disponible sur le site internet : www.mcafinance.fr. Un exemplaire papier est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.
**La responsabilité de MCA FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.**
**Ce FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).**
**MCA FINANCE est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).**

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10/06/2022.